



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDT(M), DDPP, DDETS-PP,
Infoma, CNPF

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail (Anses)

Agence de services et de paiement (ASP)

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Inspection du travail

Site de Calais

70, rue de Mollien

BP 6013862103

CALAIS

Dossier suivi par : Anne Bertomeu et Stéphanie Clarenc

OBJET : Conditions de travail sur les sites du SIVEP de Calais et Boulogne.

Madame, Monsieur,

Les représentants du syndicat SPAgri CFDT, soucieux des conditions de travail de leurs collègues, ont rencontré sur leur lieu de travail les agents des sites de Calais-Tunnel et Boulogne du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaires aux frontières (SIVEP) durant la période du 26 juin au 28 juin 2024. A la suite de ces échanges, je souhaite vous alerter sur certains points relatifs aux conditions de travail sur ces sites. Les agents concernés sont rattachés à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Hauts de France, alors que les locaux et les équipements sont gérés par des entreprises privées.

A la suite du Brexit, c'est-à-dire du retrait du Royaume Uni de l'Union européenne, ce pays est désormais considéré comme un pays tiers et doit donc faire l'objet de contrôles aux frontières pour mettre sur le marché des animaux vivants ou des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, qu'ils soient produits au Royaume Uni ou qu'ils proviennent d'autres pays et ne fassent qu'y transiter.

Afin de pouvoir effectuer ces nouveaux contrôles sanitaires liés au Brexit, de nouveaux postes de contrôle frontaliers ont été créés en France, notamment à Calais et Boulogne.

Le site de Boulogne, sur lequel travaillent 40 agents de la DRAAF Hauts de France, peut recevoir des produits de la pêche (poissons et crustacés). Le site de Calais - Tunnel, sur lequel travaillent environ 80 agents de la DRAAF Hauts de France, est autorisé à recevoir de la viande fraîche, c'est-à-dire des carcasses de bovins et d'ovins, des produits laitiers, ainsi que des chevaux vivants. Sur ces deux sites, il y a un entrepôt qui permet de réaliser un contrôle physique de la marchandise contenue dans les camions, des bureaux pour la réalisation des contrôles documentaires. A Boulogne, les agents disposent également d'un petit laboratoire pour la réalisation des prélèvements et de quelques analyses.

Sur les deux sites, les bureaux sont installés dans des bâtiments de type « ALGECO » qui devaient rester une solution temporaire et deviennent une solution pérenne. Avec sur le site de Calais-Tunnel, des ALGECO qui présentent une isolation de très mauvaise qualité et sans climatisation.

Les points relatifs aux conditions de travail sur lesquels nous souhaitons vous alerter sont les suivants :

➤ **pour le site de Boulogne :**

- la chambre froide de consigne des produits en attente de destruction est insuffisamment ventilée et vidée trop irrégulièrement par les professionnels qui en ont la responsabilité. Avec pour conséquence une putréfaction, une émanation d'odeurs pestilentielles et un dégagement important de CO2 qui atteint dangereux, voire mortel pour les professionnels des entreprises et pour les agents de contrôle qui travaillent dans l'entrepôt, s'ils venaient à rentrer dans la chambre de consigne sans l'aérer suffisamment au préalable ;
- sur les quais de l'entrepôt, une résine posée sur un ancien carrelage est très endommagée et se détache par « plaques », avec à la fois des risques de blessure par le morceau qui se détache brutalement et de chutes sur le carrelage qui est glissant ;
- absence de clôture du site et de portail, alors que les agents de contrôle doivent sortir de leurs bureaux pour accéder aux sanitaires (en l'absence de sanitaires au niveau de l'« open space »). Des agents d'une société de gardiennage sont présents la nuit, afin de sécuriser le site ; dans les conditions actuelles, il nous semble important de bien veiller au maintien de l'intervention de cette société ;
-

➤ **pour le site de Calais :**

- l'absence de rails sur les quais de déchargement ne permet pas un contrôle efficient ; en effet, seule la partie la plus accessible des carcasses peut faire l'objet d'un contrôle et les manipulations des carcasses sont très compliquées dans ces conditions;
- en l'absence de climatisation, pendant une période chaleur, une température de 43°C a été relevée dans les locaux où se trouvent les bureaux des agents de contrôle, dans un contexte où nos agents effectuent un travail physique, sur des amplitudes horaires de 12h avec un poste frontalier qui fonctionne 7j/7J et 24h/24h.
- des odeurs nauséabondes liées à une fosse septique implantée à proximité immédiate de cet « open space » ont été constatées. Suite à une fermeture de la fosse, ces odeurs ont disparu. Toutefois, il conviendra de s'assurer que la solution mise en œuvre est bien pérenne ;
- au niveau du quai numéro 6, lors de la fermeture de l'accès au quai, un niveau sonore de 104 décibels a été mesuré ; d'après les informations dont nous disposons, ce bruit est anormal et serait lié à un défaut de réglage hydraulique.

L'intervention sur ces sujets relève du propriétaire des locaux, tout en sachant que les locaux sont mis à la disposition des agents par le transitaire. La DRAAF a déjà alerté la société sur ces risques pour la santé du personnel qui restent malheureusement d'actualité.

Par ce courrier, nous sollicitons votre intervention sur ces alertes pour permettre à nos agents d'exercer leurs missions en toute sécurité.

Nous restons également à votre disposition pour toute information complémentaire et voir ensemble comment nous pouvons intervenir sur ces sujets.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Clarenc', with a long horizontal flourish underneath.

CO- Secrétaire Générale du SPagri CFDT

Stéphanie CLARENC

COPIE : DRAAF des Hauts de France, A l'attention de Michel Guillou